

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 13/12/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>	
<b>PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS : RAPPORT POUR L'ANNEE 2023</b>	
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 13/12/2024	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### **Etaient présents : 112**

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

### **Absent(s) représenté(s) : 22**

AIT Eddie a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan  
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige  
GODARD Carole a donné pouvoir à AUFRECHTER Fabien  
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine  
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François  
JUMEAU COURT Philippe a donné pouvoir à JOREL Thierry  
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert  
MADEC Isabelle a donné pouvoir à ARENOU Catherine

PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
PLACET Evelyne a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
SAINZ Luis a donné pouvoir à HAFID Karima  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson  
TELLIER Martine a donné pouvoir à GAULARD Didier

**Absent(s) non représenté(s) : 2**

CHARBIT Jean-Christophe, SOUSSI Elsa

**Absent(s) non excusé(s) : 5**

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, OURS-PRISBIL Gérard, VOYER Jean-Michel

**127 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAU Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**2 CONTRE :**

AUJAY Nathalie, LEFRANC Christophe

**3 ABSTENTION :**

CALLONNEC Gaël, ESCRIBANO-OBEJO Maria, MINARIK Annie

**2 NE PREND PAS PART :**

DE LAURENS Benoît, KAUFFMANN Karine

# EXPOSÉ

Dans le cadre de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et conformément à l'article L. 224-17-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Communauté urbaine est tenue de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Les données relatives à l'évolution du service, son efficacité en termes de quantité collectée (déchets ménagers et assimilés), ainsi que les performances de tri et de valorisation des déchets constituent les points significatifs de ce rapport. En outre, ce dernier présente les recettes et dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets.

Le présent rapport fait état, pour l'essentiel, des éléments suivants :

- les tonnages collectés en 2023 tous flux confondus s'élèvent à 184 136 tonnes, soit 434 kg/hab/an. Ces derniers sont en baisse de 4,3 % par rapport à 2022 (454 kg/hab) ;
- les flux collectés en 2023 se répartissent comme suit :
  - o Ordures ménagères résiduelles : 56,35 %
  - o Emballages ménagers recyclables : 7,85 %
  - o Verre : 4,60 %
  - o Végétaux : 5,43 %
  - o Objets encombrants : 4,33 %
  - o Textile : 0,60 %
  - o Déchèteries : 20,84 %
- les ordures ménagères résiduelles constituent le principal flux collecté avec 103 762 tonnes, ce qui représente une production de 244 kg/habitant/an ; ce chiffre est en baisse de 4 % par rapport à 2022 (254 kg/hab). Ce ratio est en dessous de la moyenne francilienne 2022 qui s'établit à 268 kg/hab. Toutefois, il n'atteint pas l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) fixé à 212 kg/hab en 2025 ;
- le ratio de collecte des emballages ménagers recyclables (emballages et papiers) s'établit à 34 kg/hab. Il équivaut à une augmentation de 2 kg/hab par rapport à l'année 2022, qui s'explique par le passage en extension des consignes de tri. Par ailleurs, ce ratio est bien en dessous de la moyenne constatée en Ile-de-France et de l'objectif du PRPGD qui fixe un ratio minimum de collecte de 42 kg/hab en 2025 ;
- le ratio de collecte du verre est de 20 kg/hab, en retrait de 0,1 kg/hab par rapport à 2022. Ce ratio se situe dans la moyenne régionale mais il est en dessous de l'objectif PRPGD qui fixe un ratio minimum de collecte de 25 kg/hab en 2025 ;
- le ratio de collecte des végétaux en porte à porte a augmenté de 12 % par rapport à 2022 et passe de 21 à 24 kg/hab. Cette évolution est liée aux conditions climatiques de l'année 2023. La production de végétaux est au-dessus de la moyenne régionale (21,1 kg/an) ;
- la collecte des encombrants en porte à porte (19 kg/hab) connaît une diminution de 2,2 % par rapport à 2022. La production d'encombrants collectés est en-dessous de la moyenne régionale (24,2 kg/hab) ;
- les tonnages collectés en déchèteries s'élèvent à 38 380 tonnes, ce qui constitue une baisse de 12,6 % par rapport à 2022 (43 919 tonnes) ;
- les modalités de traitement des déchets se déclinent comme suit :
  - o Valorisation énergétique : 61,15 % des tonnages traités ;
  - o Valorisation matière liée au recyclage des déchets : 20,45 % des tonnages traités ;
  - o Enfouissement : 8,77 % des tonnages traités ;
  - o Valorisation organique : 9,09 % des tonnages traités ;
  - o Réemploi : 0,54 % des tonnages traités.
- les principales modalités de traitement des déchets à l'échelle de la région Île-de-France sont sensiblement analogues : incinération (62,4 %), enfouissement (10,5 %), recyclage et valorisation (17,5 %) et compostage (6 %) ;
- le budget réalisé par la direction de la maîtrise des déchets en 2023 s'élève à 59 555 699 €, ce qui représente un coût moyen annuel par habitant de 140,30 €. Il est bien supérieur aux coûts moyens de Île-de-France en 2022 (97 €HT/hab). Ce différentiel de coûts s'explique par un faible geste de tri, une offre de sur-service et l'hétérogénéité du territoire (optimisation de

collecte limitée). Ce coût se répartit majoritairement autour de quatre postes que sont la précollecte (11 %), la collecte (40,1 %), les déchèteries (12,8 %) et le traitement (35,3 %). Il est à relever que la politique de réduction des déchets ne représente que 0,7 % des dépenses et la stratégie 0,1 %. Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est de 47 197 125 € soit 111,18 € par habitant ;

- les recettes provenant des éco-organismes en 2023 s'élèvent à 1 799 111 € et celles issues de la revente matières s'élèvent à 3 315 149 €.

Les rapports et l'avis du Conseil communautaire sont mis à la disposition du public au siège de la Communauté urbaine, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du CGCT, soit dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé de cette réception par voie d'affiche apposée au siège de la Communauté urbaine et sur le site internet de la Communauté urbaine.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'émettre un avis favorable sur le rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés portant sur l'année 2023.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-13, L. 1411-14, L. 2224-17-1 et L. 5215-20,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés portant sur l'année 2023, annexé à la présente délibération,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 4 - Vie quotidienne le 10 décembre 2024,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE UNIQUE : EMET** un avis favorable sur le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés portant sur l'année 2023.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 24/12/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 23/12/2024

Exécutoire le : 24/12/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 19 décembre 2024

Le Président



ZAMMIT POPESCU Cécile